



Paris, le 27 avril 2009

aux associations de l'UAICF via le comité d'origine

Nos Réf. : U VII 4 d

objet : stage national de cinéma-vidéo – La Grande-Motte 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission technique nationale de ciné-vidéo, le siège de l'U.A.I.C.F. en partenariat avec l'ATC (Association Touristique des Cheminots) organisent un stage de prises de vues et montage vidéo à la Grande-Motte du 9 au 16 octobre 2010.

Les stagiaires au nombre de 20 seront répartis en 4 ateliers de 5 stagiaires et travailleront sur ordinateur ou Casablanca suivant la formule choisie à préciser sur la fiche d'inscription :

- atelier A : montage sur Adobe Première,
- atelier B : montage sur Pinnacle Studio 14,
- atelier C : montage sur Casablanca (pour ceux qui sont réfractaires à l'ordinateur).

Les prix sont les suivants :

- cheminots et ayants-droit : 300 €,
- extérieurs : 400 €.

Les conjoints des stagiaires et des animateurs pourront s'inscrire et profiter des prestations de la semaine de vacances à la résidence au prix du séjour ATC de 358 €.

La date limite d'inscription est fixée au 1er juillet 2010. Les inscriptions devront être accompagnées du règlement financier par chèque à l'ordre de l'UAICF.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président général

Georges WALLERAND



**Siège national
Commission nationale
de cinéma-vidéo**

code de l'association :
Nom :
adresse :
.....
Tél. :

**STAGE DE CINEMA-VIDEO
LA GRANDE MOTTE – 9 au 16 octobre 2010**

**FICHE D'INSCRIPTION
à retourner impérativement avant le 1er juillet 2010
avec votre règlement financier à votre comité d'origine**

Nom du responsable :

N° de téléphone : SNCF :
 PTT :

L'association participe au stage :

n°	nom	prénom	qualité	Formule choisie (voir lettre)	tarif
1					
2					
3					
4					
5					
Total à joindre à l'inscription					

Qualité : indiquez cheminots, ayants-droit, extérieurs SNCF

*Tarif : 300 € pour les cheminots et ayants-droit, 400 € pour les extérieurs – 358 € pour les accompagnants
Chèque global à l'ordre de l'UAICF*

Date et heure d'arrivée (avant 15 h 30 le samedi pour le transfert en bus privé) :

.....

Date et heure de départ (samedi 16/10 à 13 h 00 de la résidence ATC)

.....

L'association ne participe pas au stage

Date :

Signature du président de l'association :